

REVISION 1

COMMUNE DE CERBERE



4

REGLEMENT

4-2 PRESCRIPTIONS GRAHIQUES

ZONAGE TERRITOIRE

1/5000°

PLU approuvé le 07 octobre 2021



Légende	
	Limite de zone
	Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Emplacement réservé au titre de l'article de L151-41 CU
	Espace boisé classé au titre de l'article de L113-1 CU
	Élément du patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-19 CU
	Bâtiment pouvant changer de destination - Bâtiment de la douane
	Préservation de la diversité commerciale - L151-16 CU
	Secteur faisant l'objet d'une représentation graphique des règles de hauteurs
	Site archéologique repéré par le Service Régional de l'Archéologie

Légende spécifique à la Loi Littoral	
	Bande littorale de cent mètres
	Espaces proches du rivage
	indice I (AI et NI)

Liste des Emplacements réservés		
	Création d'une voie de désenclavement d'une emprise totale de 6 mètres/ Commune	735 m2
	Elargissement du chemin des vignes de 2,50 mètres / Commune	600 m2

Liste des Espaces boisés classés		
	Secteur de Peyrefitte - Boisement de chênes lièges	6 984 m2
	Secteur de Peyrefitte - Pinèdes du Cap de Peyrefitte	7 000 m2
	Bois du Mas Nadal - Anse de Terrimbo	55 173 m2

Liste des Éléments du paysage à protéger (L151-19 CU)		
	Secteur de Peyrefitte : jeune pinède	5 595 m2
	Les platanes de la Place de la République	700 m2
	Alignement d'arbres de l'anse de bord de mer	150 m2
	Fonds de vallon au Nord Ouest de la gare de triage	20 700 m2
	Masse végétale significative dans le tissu urbain	25 370 m2

